



## Pesticides : tous



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les produits phytosanitaires de synthèse sont interdits de vente, de détention et d'utilisation par les particuliers (Loi Labbé). Les produits non utilisés doivent être déposés en déchèterie.**

**Modifiez vos pratiques et changez de regard sur les « herbes indésirables ».**

Plusieurs solutions alternatives s'offrent à vous, notamment en matière de désherbage et solutions préventives, les connaissez-vous ?

- Utilisation d'outils écologiques pour désherber vos allées gravillonnées ou sablées : pousse-pousse, ...
- Paillage des massifs (copeaux de bois, cosses de sarrasin, paillettes de lin ou de chanvre, feuilles mortes...)
- Utilisation de plantes couvre-sol
- Fleurissement des pieds de murs et façades (semis de graines) pour camoufler les herbes « indésirables »

- Santé
- Environnement
- Biodiversité



**Vigilance** quant aux produits de **biocontrôle**. Ces produits composés de substances plus naturelles (*acide acétique, acide pélargonique, alkyl diméthyl benzyl ammonium*) ne sont pas sans conséquences... Utilisés de façon importante, ils peuvent présenter un risque pour l'environnement.

**Concernant le désherbage dit « maison » (gros sel, vinaigre, javel, bicarbonate...), ces produits ne possèdent pas d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), il est donc interdit de les utiliser en tant qu'herbicides.**

**Contact : comité des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien : 02 96 05 01 63**